Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 V. 309 Vœu relatif à la réversibilité des aménagements de la petite ceinture ferroviaire en lien avec l'aménagement de la ZAC Bercy Charenton.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la lutte contre la pollution est une des priorités de la majorité municipale ;

Considérant la nécessité de développer un report modal des transports ayant recours aux énergies fossiles pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, notamment ceux habitant aux abords du boulevard périphérique ;

Considérant la nécessité de construire et d'organiser un schéma cohérant de transport de marchandises non polluant pour améliorer la qualité de l'air et pour préserver le dynamisme économique et social de Paris ;

Considérant le potentiel de long terme de la petite ceinture pour lutter contre le manque de transports sur le territoire parisien et francilien, et pour organiser le report du fret routier vers le fret ferroviaire à Paris, en lien avec la création des pôles logistiques multimodaux prévus dans le cadre du Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris ;

Considérant que le Conseil de Paris a décidé l'organisation d'états généraux du transport de marchandises ;

Considérant qu'à ce titre, la petite ceinture est inscrite au réseau ferré national et représente un enjeu stratégique pour notre métropole ;

Considérant la délibération 2015 DU 145, actant la concertation sur la prochaine ZAC Bercy Charenton et l'avis favorable rendu en juin 2017 par l'enquête publique menée entre mi-novembre 2016 et mi-décembre 2016 ;

Considérant le rapport de l'enquête publique rendu le 09 juin 2017 qui stipule que « s'agissant de la Petite Ceinture, il convient de maintenir le principe de réversibilité permettant à terme de rétablir un trafic ferroviaire. Dans cette perspective, la commission d'enquête demande le maintien de la possibilité future

de réaliser un ouvrage de liaison entre la Petite Ceinture au nord de la rue Baron Le Roy et le raccordement sud. » :

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Didier Le Reste et des élu-e-s du groupe communiste Front de Gauche, au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que, dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Bercy Charenton, la Ville de Paris s'engage à préserver le caractère réversible des aménagements de la petite ceinture ferroviaire, pour en assurer sa continuité ;

- Que la ville étudie le coût de la nouvelle pose des voies en relation avec SNCF Réseau.